VEIGY-FONCENEX

PORTE DE FRANCE

DEL_2026_050

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six le 27 avril, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philipp DALHEIMER, Maire.

Date de convocation : 21 avril 2026

Présents – Monsieur DALHEIMER Philipp, Maire et Mesdames et Messieurs LAFOURCADE Charlotte, FAVRE Daniel, MURAZ Sophie, GAULTIER Erwan, ROSSIAUD Aurélie, MORIN Mickaël, PAHUD Laetitia, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs MOREAU Michel, LAZZARINI Christine, BILLY Philippe, MILLART Virginie, RASSAT Laurence, LONJON Stéphane, BOSC Bertrand, RUCHE Gilles, LANOVAZ Catherine, BURGNIARD Sandra, DONZEL Cedric, PILLONEL Laurence, BOUTHORS Patrice, LEVA Hélène, HERAUD Stéphane, PIGNIER Florence, CAROBBIO Michel conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – HOGBE-NLEND Frédéric, GRANTCOLA Lorena

Procurations :
M. FAVRE Daniel a reçu procuration de M. HOGBE-NLEND Frédéric
Mme LAFOURCADE Charlotte a reçu procuration de Mme GRANTCOLA Lorena

Secrétaire de séance : Monsieur BILLY Philippe

Nombre de conseillers	:	**27**			
En exercice	:	27	Pour	:	27
Présents	:	25	Contre	:	/
Votants	:	27	Abstention	:	/

3.6. CONVENTION DE SERVITUDES POUR OUVRAGES SOUTERRAINS AVEC ENEDIS

Monsieur le Maire,

INFORME que, dans le cadre du projet d'ombrières photovoltaïques, ENEDIS, gestionnaire du réseau, projette la réalisation d'un ouvrage électrique souterrain.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS souhaite occuper à demeure une bande d'un (1) mètre de large sur une longueur totale d'environ dix (10) mètres, quatre (4) canalisations souterraines ainsi que ses accessoires, des bornes de réparage si besoin et deux (2) coffrets et ses accessoires avec pose de quatre (4) câbles en tranchée,

Considérant que ledit ouvrage vise à répondre aux besoins du service public de la distribution d'électricité,

Considérant que le tracé proposé emprunte la parcelle communale cadastrée section A n°1894 lieudit « Les Ormeaux »,

Considérant qu'il convient d'établir une convention de servitudes pour définir les modalités de réalisation et d'exploitation de cet ouvrage,

Considérant le projet de convention de servitudes pour les ouvrages souterrains,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention de servitudes pour les ouvrages souterrains, annexé à la présente.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes pour les ouvrages souterrains, ainsi que tout document s'y rapportant.

.../...

Certifié exécutoire
Transmis au représentant de l'Etat le : 30 AVR. 2026
Publié, Affiché ou notifié le : 30 AVR. 2026
Le Maire – Philipp DALHEIMER

MAIRIE DE VEIGY-FONCENEX 74 (Hte-Savoie)

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 27 avril 2026
Le Maire – Philipp DALHEIMER

MAIRIE DE VEIGY-FONCENEX 74 (Hte-Savoie)

Le secrétaire de séance – Philippe BILLY